



PREAVIS MUNICIPAL No 2/2023

Demande d'un crédit de CHF 260'000 destiné au remplacement de la conduite d'eau sous pression et défense incendie le long de la route de France, dans le secteur La Cure.

Délégués municipaux : Muriel Archer Galibourg et Laurent Mathez

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers,

1. PREAMBULE

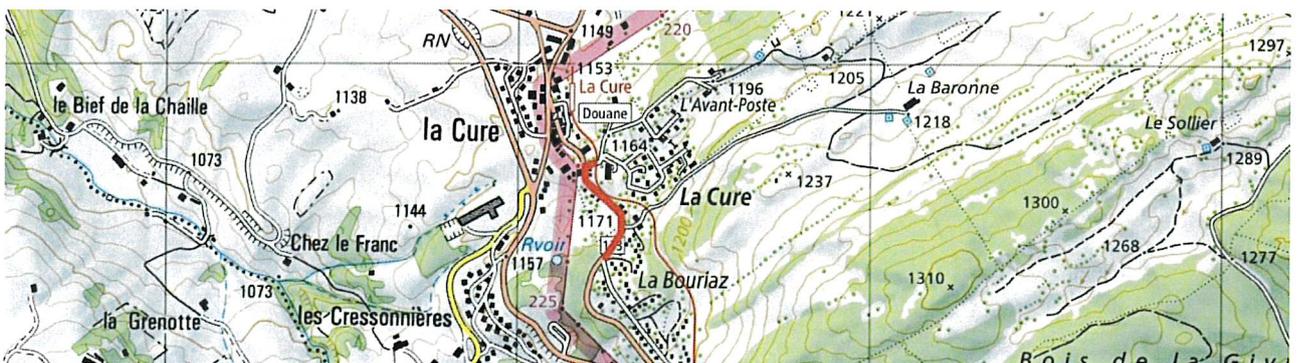
Le Conseil communal de Saint-Cergue a d'ores et déjà validé le préavis n° 14/2022 destiné à financer les travaux d'aménagements routiers, modération de trafic et mobilité douce le long de la route de France RC 19-B-P sur le secteur de la Cure.

Suite à des campagnes de détection de fuites réalisées il y a peu, il a été constaté par la Commune des problèmes sur la conduite existante en fonte 150, longeant la route de France entre l'Avant-Poste et le chemin de la Bouriaz. La conduite en fonte 150 qui longe la route et la voie de chemin de fer sur ce secteur doit être remplacée dans son intégralité, travaux qui font l'objet du présent préavis.

2. SITUATION ACTUELLE

La conduite allant du jeu de vannes existant au carrefour de l'Avant-Poste jusqu'à la borne hydrante, quelque peu avant l'entrée du chemin de la Bouriaz, est une ancienne conduite en fonte posée en partie le long de la route ou le long du NStCM qui a subi avec le temps des déprédations liées au courant vagabond présent dans ce secteur.

La détection de fuites réalisée dans ce secteur montre une grande fragilité de cette dernière qui a déjà nécessité quelques interventions d'urgence pour des fuites. Cette conduite est difficilement accessible sur certaines portions, notamment vers le chemin de la Baronne, où en plus d'être placée au milieu de terrains privés, elle est coincée entre le train et les habitations.



3. PROJET

Au vu des importants travaux routiers qui vont être réalisés sur la route de France RC 19-B-P, notamment avec la création du trottoir et au vu de l'état de la conduite, la Municipalité souhaite procéder à une réfection complète de la portion de la conduite sur les zones réaménagées.

Afin de garantir son accessibilité et également celle des vannes de concession, notamment durant les périodes hivernales, le tracé de la conduite est quelque peu adapté pour venir suivre le nouveau trottoir. Il sera donc procédé à la pose d'une nouvelle conduite en polyéthylène PE100 180/158.6PN10 sur une longueur de 112m.

L'alimentation principale du secteur de la Cure se fait par une conduite de fonte 150 qui traverse la route Suisse, peu avant la zone de l'éco-point. Cette conduite sera également réfectionnée sur une longueur de 25m afin d'éviter toute réouverture ultérieure de la route cantonale.

Un nouveau jeu de vannes sera réalisé côté Est afin de permettre de mieux différencier les quartiers lors de travaux et d'interventions, et de couper moins de monde lors des mises hors service d'une partie du réseau. Le jeu de vannes existant au chemin de l'Avant-Poste a déjà été remis à neuf il y a quelques années, en même temps que le remplacement de la conduite jusqu'à la douane, qui a déjà été fait en polyéthylène. Ce dernier restera inchangé. Une portion de conduites sera changée sur le début du chemin de l'Avant-Poste, dans la zone touchée par les travaux afin d'éviter des réouvertures ultérieures.

Sur la portion entre le chemin de la Baronne et la voie du NStCM, les différentes habitations seront reprises par un tubage dans l'ancienne conduite existante avec des tuyaux de 2" afin de ramener les vannes de prise sur le domaine public.

Un nouveau jeu de vannes est mis en place au droit du carrefour avec le chemin de la Baronne. La borne hydrante existante est remise à neuf, placée plus proche du carrefour afin de faciliter son entretien et son déblaiement. La conduite de 100 mm qui alimente les quartiers est remise à neuf sur un tronçon d'environ 10m pour permettre la suppression des anciens jeux de vannes situés en plein champ.

Au droit du chemin de la Bouriaz, la conduite est remise à neuf jusqu'au droit de la borne hydrante existante, sans autre modification de l'appareillage.

Au vu de la proximité avec la ligne du chemin de fer, les tuyaux en polyéthylène soudés ont été préférés pour éviter les problématiques liées au courant vagabond.

4. ASPECT FONCIER

L'intégralité des travaux se fait sur le domaine public où l'emprise du trottoir fera l'objet d'inscription de servitudes publiques dans le cadre du projet routier.

5. ASPECT FINANCIER

Le montant total du devis pour les travaux de Génie civil est estimé sur la base d'offres rentrées. Les travaux de Génie civil propres à l'eau sous pression seront réalisés aux conditions des travaux pour l'aménagement routier qui a fait l'objet d'un marché public en procédure ouverte. Les coûts pour les travaux d'appareillage sont présentés selon le devis établi par l'entreprise Renevier SA.

1	Travaux de génie civil	138'700.00
2	Appareillage	54'113.40
3	Honoraires pour étude et DT	23'000.00
4	Divers et imprévus	25'597.93
<hr/>		
	Total des travaux HT	241'411.33
	TVA 7.7% arrondie	18'588.67
<hr/>		
	TOTAL DES TRAVAUX TTC	260'000.00
<hr/>		

Concernant les travaux d'appareillage, ceux-ci sont estimés sur la base d'offres rentrées. Le budget à prévoir se présente de la manière suivante :

Ces travaux font l'objet d'une demande de subventionnement auprès de l'ECA. Un subside, de l'ordre de 12% à 14% des travaux subventionnés, sera probablement octroyé. La subvention ne pourra être obtenue que sur présentation du paiement du 100% des factures.

6. SYNTHESE

Le projet, tel que présenté, permet la remise à neuf et durable de la conduite principale d'alimentation depuis la France ainsi que celle le long de la route de France RC 19-B-P. Le secteur de la Cure est réalisé dans une matérialité adaptée aux problématiques du courant vagabond de par la proximité de la ligne de chemin de fer. Sa mise en place sous le futur trottoir permet de garantir à l'avenir son accessibilité tout en facilitant le travail d'accessibilité et de manœuvre des différentes vannes de concessions.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Saint-Cergue

- Vu le préavis no 2/2023 de la municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'eau sous pression et défense incendie le long de la route de France, dans le secteur La Cure,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 260'000, faisant partie du plan des dépenses d'investissements (*dicastère 810 eaux sous pression*),
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante,
- **d'amortir** le montant sur 30 ans par prélèvement sur le fonds de réserve affectée, compte de bilan 9280.20 pour le dicastère 810.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 6 février 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Paul Ménard



La Secrétaire



Joëlle Carriot